



Assemblée générale

AG/SHC/4073

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

17^e et 18^e séances – matin et après-midi

L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, UN PASSAGE OBLIGÉ POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT DANS L'APRÈS-2015, ESTIMENT LES DÉLÉGATIONS

L'élimination de la pauvreté a été désignée comme l'une des priorités majeures pour l'après-2015, aujourd'hui, au dernier jour de l'examen de la promotion et de la protection de l'enfant par la Troisième Commission, chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles.

« La pauvreté touche de manière aiguë les enfants, menace leur survie, ainsi que leur développement, et constitue l'un des obstacles majeurs à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) », ont ainsi affirmé les Philippines, qui se faisaient l'écho de plusieurs des 57 délégations intervenues dans le débat.

Partant de la constatation du fait que la pauvreté est à l'origine, entre autres, de la malnutrition, de la mortalité maternelle et infantile, du travail forcé des enfants et des problèmes des jeunes avec la justice, la Zambie a imploré la communauté internationale de bâtir sur les acquis des OMD pour le programme de développement pour l'après-2015.

« L'Afrique ne peut pas faire face seule à tous les défis », a souligné l'Algérie, en rappelant que « c'est sans doute l'enfant africain qui se trouve le plus touché par la malnutrition, les pandémies, l'analphabétisme, la pauvreté et les conflits armés ».

« Il ne suffit pas de définir des paramètres et des indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015, mais il convient aussi de concevoir des stratégies et de fournir les moyens visant à réaliser les objectifs escomptés », a expliqué, de son côté, la Tunisie.

Reconnaissant l'importance de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Malte a par exemple augmenté les allocations familiales pour aider les foyers les plus vulnérables, comme l'a indiqué sa délégation.

L'Inde a, elle, notamment créé les Services intégrés du développement de l'enfant, un programme qui a profité à environ 78 millions d'enfants de moins de 6 ans dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation.

Avec un taux de pauvreté de 29,8%, un enfant sur trois en Mongolie vit dans la pauvreté, essentiellement en zone rurale, a souligné la représentante de ce pays qui a coparrainé, au Conseil des droits de l'homme, la résolution sur la prévention de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Le Pérou s'est doté, pour sa part, d'un programme tendant à prévenir l'exposition des enfants de la rue à des risques et visant à leur développement intégral.

À l'instar d'autres délégations ayant mis l'accent sur la coopération et le rôle irremplaçable des fonds et agences spécialisées de l'ONU, l'UNICEF à leur tête, le Botswana, qui continue de faire face à des contraintes en matière de ressources financières et humaines, a déclaré compter sur des partenariats renforcés avec la communauté internationale.

Certains intervenants ont mis l'accent sur la question des enfants migrants ou de migrants. « Le système des Nations Unies devrait promouvoir l'intégration de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques et programmes nationaux de rapatriement et de réunification familiale, a ainsi proposé l'Équateur.

La Slovénie a exhorté tous les acteurs de l'ONU sur le terrain à s'engager en faveur de la protection des enfants. Ce pays a notamment fait état des « rapports très inquiétants sur la Syrie, le Mali et la République centrafricaine », soulignant les conséquences durables que les crises dans ces pays risquaient d'avoir sur les populations, mais surtout en termes de « générations perdues ».

Le Nigéria a indiqué qu'un programme pour les enfants vulnérables pour la période 2013-2020 avait été développé, son système éducatif ayant été réformé pour inclure les enfants avec des besoins spécifiques.

De même, des succès ont été enregistrés dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida, le Swaziland, par exemple, ayant réussi à réduire la prévalence des nouveau-nés ayant contracté le VIH par transmission mère-enfant grâce à un programme national de prévention. « Cela est d'autant plus remarquable que tous les bébés ne naissent pas dans un environnement médicalisé », s'est félicité le représentant de ce pays.

Un monde « digne des enfants » est un monde où tous les enfants, dans toutes les sociétés, pourront être en bonne santé, bien nourris et instruits, et totalement à l'abri des risques et dangers environnementaux ainsi que des violences, des mauvais traitements et de l'exploitation, a déclaré, comme dans une synthèse, la Tunisie.

La Troisième Commission reprendra ses travaux lundi 21 octobre à 10 heures pour examiner les questions relatives aux droits des peuples.

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT [point 65]

-- Promotion et protection des droits de l'enfant ([A/68/257](#) , [A/68/263](#) , [A/68/253](#) , [A/68/267](#) , [A/68/274](#) , [A/68/275](#) et [A/68/487](#))

-- Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ([A/68/269](#))

Suite et fin du débat général

M. JOHN GANA ([Nigéria](#)) a déclaré que son pays avait mis en œuvre une politique nationale pour les enfants afin de faciliter l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un programme pour les enfants vulnérables pour la période 2013-2020 a été développé et le système éducatif a été réformé pour inclure les enfants avec des besoins spécifiques. L'école est gratuite et obligatoire pour tous les enfants pendant neuf années. Des formations sont prévues pour les nomades, les migrants et les enfants des rues.

Le Nigéria se conforme également à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Par ailleurs, a expliqué M. Gana, le Gouvernement s'efforce de réduire la mortalité maternelle et infantile et de répondre aux défis posés par la violence à l'encontre des enfants, comme la traite, les mariages forcés, les viols et les enlèvements.

À ce sujet, le Nigéria a ratifié les deux premiers Protocoles facultatifs à la Convention. Préoccupé par le travail des enfants, le pays a signé un accord avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour établir des centres de réinsertion pour les enfants exploités et les réunir avec leur famille.

Mme TINE MØRCH SMITH ([Norvège](#)) a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant qui montre les avancées dans des domaines clefs tels que la réduction des taux de la mortalité infantile et l'amélioration de l'accès à l'éducation.

La promotion des droits de l'enfant a une dimension macroéconomique en ce sens que la crise économique et les mesures d'austérité ont mis à mal les avancées concernant les droits des enfants, a-t-elle dit.

Selon elle, il n'y a aucun doute sur l'importance d'investir en faveur de la jeune enfance afin de réduire les dépenses liées au décrochage scolaire et garantir une population bien éduquée participant à l'accroissement du revenu national brut d'un pays. Elle a salué le rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants qui pointe du doigt la peur qui hante les enfants victimes de graves violations les affectant physiquement et mentalement.

Elle a considéré comme urgente la question de la violence contre les enfants dans les conflits armés, notamment la guerre en Syrie où environ 7 000 enfants ont été tués depuis le début de la crise dans ce pays. Selon Mme Smith, il est temps d'agir pour aider à la normalisation de la situation en Syrie et dans les autres pays en conflit.

M. XAVIER LASSO MENDOZA (Équateur) a indiqué que les droits des garçons et des filles avaient été inscrits dans la Constitution en 2008. Il a mis en exergue l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier en cas de situation difficile et de litige familial. L'Équateur a élaboré des politiques intersectorielles dans le cadre du Plan national du bien-vivre.

À l'occasion de la célébration, le 16 octobre, de la Journée mondiale de l'alimentation, les ministères chargés des questions sociales ont réaffirmé leur engagement à éliminer la malnutrition infantile à l'horizon 2017 à travers la stratégie « Action nutrition ».

De la même façon, le pays s'emploie à l'exécution de la stratégie nationale en faveur de la petite enfance, avec un accent mis sur les zones urbaines et rurales, le multiculturalisme et l'égalité des sexes, de même que sur la couverture universelle et des services qualitatifs et la responsabilisation tant de la famille que de la communauté.

Le représentant a souligné par ailleurs, que l'un des effets pervers du néolibéralisme était le travail des enfants qui constitue une violation flagrante des droits des garçons et des filles. Pour cette raison, une campagne d'envergure a été lancée en 2007 en vue de l'élimination du travail des enfants.

D'autre part, des efforts sont déployés en vue de l'intégration des enfants handicapés et des enfants migrants, notamment ceux dont les parents ont immigré dans un autre pays et se trouvent dans une situation vulnérable, ce qui conduit parfois à des tragédies familiales. Dans ce contexte, il a plaidé en faveur des enfants migrants non accompagnés.

Le système des Nations Unies devrait promouvoir l'intégration de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques et programmes nationaux de rapatriement et de réunification familiale, a-t-il enfin proposé.

M. KELEBONE A. MAOPE (Lesotho) a estimé qu'il était urgent de mettre fin à la violence contre les enfants et de promouvoir leurs droits tout en créant un environnement propice à leur bien-être. En sa qualité d'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, le Lesotho se soumet à ses obligations grâce à l'élaboration d'initiatives conçues pour s'attaquer aux questions liées aux enfants et à leur protection.

M. Maope a réaffirmé la volonté de son pays de s'associer à l'élan international sur l'éducation pour tous puisque nécessaire au développement économique et à la construction de sociétés résilientes.

Dans le domaine de la santé, en particulier l'élimination de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, le délégué a annoncé que son pays avait mis en 2011 sur pied une stratégie ayant permis à 81% de femmes qui vivent avec la maladie de recevoir un traitement pour freiner sa transmission à l'enfant.

M. ABDULAZIZ AL-FALAH (Koweït) a appelé tous les États à la ratification de tous les instruments relatifs à la traite des personnes et à la mise en place d'un cadre législatif robuste interdisant et pénalisant toutes les formes de vente et d'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'à l'installation de mécanismes efficaces de lutte contre l'impunité. Il a également invité au respect et à l'application des engagements politiques pris quant à la protection des enfants dans les situations de conflit armé.

Soucieux de l'équilibre de l'enfant dans tous les cycles de son développement, le Gouvernement du Koweït a adopté des mesures novatrices comme l'harmonisation de sa législation avec les conventions internationales, la création d'une Maison sociale des enfants qui s'occupe notamment des enfants abandonnés et de ceux ayant des difficultés au foyer familial.

L'éducation est gratuite à tous les niveaux, tandis que les services de santé sont axés sur la prévention, la vaccination universelle, le traitement et le suivi. Le Gouvernement appuie également la recherche scientifique et médicale pour les maladies infantiles et certains handicaps. Le Koweït sera l'hôte, pour la troisième fois, de la Conférence internationale sur l'autisme, a-t-il encore indiqué.

Il a plaidé par ailleurs pour les enfants syriens qui traversent une période tragique en raison de la crise qui sévit dans leur pays, y compris en tant que réfugiés, ainsi qu'en faveur des enfants palestiniens dans les territoires arabes occupés, avant d'appeler à trouver des solutions durables à ces situations.

M. MOHAMED IBRAHIM ELBAHI (Soudan) a affirmé qu'en termes de besoins des enfants dans les pays en développement et dans les pays développés, il existait un décalage considérable. Sans coopération, il ne pourra y avoir d'avenir meilleur pour les premiers. La législation nationale a évolué et le Soudan a harmonisé ses textes avec la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, ainsi qu'avec la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'élimination des pires formes de travail pour les enfants. Des unités chargées de protéger les enfants au sein des forces armées veillent à ce qu'ils ne soient pas recrutés.

Des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant ont été lancées dans les communautés rurales, a ajouté le représentant. Un Conseil national pour les enfants a été créé et des stratégies nationales pour la famille, contre la violence, et contre la mendicité et le déplacement ont été développées.

En juillet dernier, le Gouvernement a mis sur pied un plan sur dix ans pour la promotion des droits de l'homme en général. Une loi contre la traite des êtres humains a été adoptée. Les efforts déployés avec les agences des Nations Unies, comme l'UNICEF, ont aussi permis une réduction de la mortalité maternelle et infantile.

S'agissant de la situation dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional, la violence a reculé, grâce aux efforts combinés du Gouvernement, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des pays voisins. Alors qu'il s'appête à lancer, le mois prochain, une campagne d'immunisation contre la polio dans les zones contrôlées par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, le Soudan demande à l'ONU de faire pression pour que cette campagne ait bien lieu.

En outre, le représentant a reconnu que les accords signés avec le Soudan du Sud avaient eu un effet positif sur les populations. Toutefois, il a déploré le fait que des groupes insurrectionnels continuaient d'enlever et de recruter des enfants en violation des accords. Le Soudan souhaite que les rapports du Secrétaire général à ce sujet incluent toutes les informations disponibles et demande l'adoption d'une approche globale et la levée des sanctions contre son pays.

Mme FOROUZANDEH VADIATI (République islamique d'Iran) a indiqué que son pays avait soumis dernièrement son rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également annoncé que le point focal national chargé de faire appliquer la Convention en Iran avait été renforcé grâce à l'établissement de quatre groupes de travail intervenant dans les domaines du suivi, de l'évaluation, de la formation et de la protection.

Au niveau judiciaire, des tribunaux pour mineurs sont mandatés pour organiser des procès à huis clos en vue de préserver les droits des enfants, a expliqué M. Vadiati. Il a aussi fait savoir qu'un groupe de travail venait d'être créé en vue d'assurer un suivi sur la non-application de la peine capitale pour les enfants et les jeunes.

En dépit des engagements pris lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants en 2010, le monde demeure confronté à des défis, y compris les conflits armés, la crise économique mondiale, la pauvreté et l'exploitation sexuelle. Pour l'Iran, il est crucial que les droits et le bien-être des enfants, ainsi que l'élimination de la pauvreté soient inscrits dans le programme de développement pour l'après-2015.

Mme MARÍA PAULINA DÁVILA (Colombie) a précisé que la Constitution de son pays donnait la priorité aux droits de l'enfant. La Colombie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que ses deux premiers Protocoles facultatifs. Elle a en outre souscrit, en 2007, aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armées, et, en tant que membre du Conseil de sécurité, elle a appuyé l'adoption de la [résolution 1998 \(2011\)](#) sur la question des enfants dans les conflits armés.

De concert avec l'UNICEF, le Gouvernement colombien a décidé de mettre l'accent sur trois questions: l'égalité des opportunités sociales, la consolidation de la paix et le renforcement de la transparence et de la participation.

Depuis 2012, a précisé Mme Dávila, l'éducation primaire et secondaire est gratuite pour plus de 8,5 millions d'enfants, soit un taux de couverture de 90%. De plus, un programme d'alimentation scolaire est en place dans 782 des 1 119 municipalités du pays. Pour combattre les inégalités, le programme « Familles en action » vient en aide à 2,8 millions de familles.

Dans le contexte de la consolidation de la paix, l'État colombien interdit, depuis 16 ans, le recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans dans les forces armées. Il a pris des mesures pour empêcher leur recrutement forcé par des groupes armés hors la loi et a contribué à réinsérer plus de 5 320 enfants qui en ont été victimes.

La politique publique de prévention du recrutement des mineurs, appuyée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), se concentre dans 145 zones du pays, y compris Bogota, a poursuivi la représentante. Une loi sur les victimes et la restitution des terres vise à garantir les droits des orphelins.

Mme LISANDRA ASTIASARAN ARIAS (Cuba) a mis l'accent sur le travail des enfants, rappelant que selon les données les plus récentes de l'UNICEF, un enfant sur six dans les pays en développement était obligé de travailler et que la plupart le faisaient pour des salaires misérables, sans protection et dans des secteurs comme les mines et l'agriculture.

D'un autre côté, des millions d'enfants sont victimes du trafic d'organes, de la pornographie et de la prostitution infantile, de la violence et de l'exploitation sexuelle. Les 20 000 décès infantiles quotidiens peuvent être évités, a lancé la représentante, en appelant à lutter contre les maladies évitables et la malnutrition, cette dernière tuant un enfant sur trois dans les pays pauvres.

« Il est de notre obligation à tous de lutter pour un monde où les enfants ne meurent pas de faim et de malnutrition, un monde où environ 57 millions d'enfants en âge scolaire pourront effectivement aller à l'école », a-t-elle affirmé.

Au niveau national, après avoir décrit les politiques cubaines relatives à l'enfant, en particulier l'éducation gratuite et l'accès universel à la santé, l'oratrice a rappelé que son pays avait fait des efforts extraordinaires en dépit des graves conséquences du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis.

À cet égard, elle a invité les États Membres à rejeter, à nouveau le 29 octobre prochain, cette politique génocidaire lorsque l'Assemblée devra se prononcer sur un projet de résolution sur cette question.

Mme ANA MARIE L. HERNANDO (Philippines) a noté que la pauvreté touchait de manière aiguë les enfants, menaçait leur survie, ainsi que leur développement, et constituait l'un des obstacles majeurs à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Philippines, a-t-elle dit, mettent en œuvre des programmes de protection et de bien-être des enfants en initiant notamment des campagnes de vaccination, ainsi que des programmes de transferts de fonds destinés aux familles pauvres en vue de garantir la scolarisation de leurs enfants.

Par ailleurs, elle s'est attardée sur la situation des enfants dans les conflits armés qui exige des décisions et actions concertées et coordonnées de la part des parties prenantes. La déléguée a également insisté sur le fait que les gouvernements avaient une importante responsabilité dans la protection des enfants et de leurs

droits. Elle a, à cet effet, salué le rôle non négligeable du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

M. AMINE BELHAJ (Maroc) a expliqué que, depuis la ratification par son pays de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1993, plusieurs lois ont été adoptées ou amendées. Le Code pénal fixe la majorité pénale à 18 ans et organise les tribunaux pour enfants, tandis que le nouveau Code du travail interdit le travail des enfants de moins de 15 ans.

Plusieurs institutions de représentation et de protection des enfants ont été créées, comme le Congrès national des droits de l'enfant, le Parlement de l'enfant ainsi que l'Observatoire national des droits de l'enfant. Un plan d'action national multisectoriel baptisé « Un Maroc digne de ses enfants » a également été mis en place pour la période 2006-2015.

Par ailleurs, a poursuivi le représentant, le Maroc a développé une stratégie annuelle pour l'alphabétisation d'un million d'enfants ainsi que la scolarisation de 60 000 enfants non scolarisés ou ayant abandonné leurs études. Plusieurs mesures ont été prises en matière d'insertion sociale des enfants handicapés.

Le 14 juin dernier, le Maroc a également ratifié la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille. Au niveau de la région arabe, il s'est activement engagé pour l'adoption de la Déclaration de Marrakech, lors du Sommet de la Ligue arabe, en mars 2012.

Au Maroc, le taux de mortalité infantile, actuellement de l'ordre de 36,3 pour 1 000 naissances, prouve que l'objectif de réduction de la mortalité des deux tiers d'ici à 2015 est réalisable. Enfin, la réforme du secteur de la santé a amélioré l'accès aux soins de santé, notamment pour les personnes les plus démunies à travers le programme d'assistance médicale (RAMED) qui touche 28% de la population marocaine.

Mme REEM JULIA MANSOUR (État de Palestine) a rappelé la tragédie subie par des générations et des générations d'enfants palestiniens qui ont vécu sous une brutale occupation depuis plus de 40 ans, et se sont vu dérober leurs droits les plus inaliénables, avec d'importantes conséquences négatives sur leur développement.

Les enfants palestiniens ont été systématiquement victimes de violations de leurs droits et même de crimes de guerre, a-t-il ajouté. L'observatrice a en outre affirmé qu'Israël, en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, était tenu de respecter ses obligations dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Néanmoins, la Palestine regrette que ses enfants ne puissent jouir des droits qui leur sont reconnus par la Convention et appelle la communauté internationale à s'assurer du respect et de la promotion des droits des enfants palestiniens pour qu'ils puissent vivre en paix et en liberté comme tous les autres enfants du monde.

L'observatrice a ensuite évoqué la situation dans la bande de Gaza « occupée », jugeant « insupportable » et « inhumaine » la réalité sur le terrain. Les enfants palestiniens subissent les effets dévastateurs du blocus qui mine tous les aspects de leur vie et qui est source, chez eux, de nombreuses souffrances physiques et psychologiques, a-t-elle précisé.

L'observatrice a, en outre, fait état du cas des enfants palestiniens qui continuent d'être maltraités dans des centres de détention et des prisons israéliennes. Il a rappelé à cet égard que, selon un rapport de l'UNICEF publié en février de cette année, Israël était en violation directe de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour conclure, le représentant a remercié la communauté internationale et les agences des Nations Unies pour tous les efforts accomplis en faveur d'une amélioration du sort des enfants palestiniens, tout en appelant à une assistance plus forte pour garantir le respect de leurs droits.

M. KRISHNASSWAMY (Inde) a soutenu que son pays attachait une importance capitale à la protection, au développement et au bien-être des enfants, affirmant que des dispositions en la matière étaient contenues dans la Constitution indienne. Il existe cependant un domaine jugé prioritaire par l'Inde, à savoir la jeune enfance, car a-t-il déclaré, c'est la période où se posent les fondations du développement physique, physiologique, social et intellectuel.

En conséquence, l'Inde a créé les Services intégrés du développement de l'enfant, un programme qui a profité à environ 78 millions d'enfants de moins de 6 ans dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation.

Il s'est félicité également de la contribution de son pays à la fabrication de vaccins utilisés à travers le monde en vue d'immuniser les enfants contre les maladies voire la mort. Concernant l'éducation, l'Inde a, à travers sa Constitution, rendu gratuite et obligatoire l'éducation pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.

Estimant que la jeune fille faisait partie des membres les plus vulnérables de la société, le Gouvernement a pris des mesures en vue d'interdire les avortements sélectifs et le mariage des enfants. À ce titre, l'Inde organise, le 24 janvier de chaque année, la Journée nationale de la jeune fille pour sensibiliser la société sur l'énorme potentiel des filles et souligner les défis auxquels elles sont confrontées.

Mme FATIMA AFARA (Yémen) a déclaré que les enfants constituent l'avenir « pour un nouveau Yémen ». Le pays a notamment adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armées.

En outre, le Yémen travaille d'arrache-pied pour promulguer et amender des lois en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Des mécanismes institutionnels ont été créés pour appuyer la législation, dont un comité national pour les enfants et les jeunes, un comité des droits de l'homme et un comité technique de lutte contre la traite des enfants.

Le Yémen coopère avec l'UNICEF pour suivre la situation des enfants à travers le pays, a ajouté la représentante, ainsi que l'application du plan exécutif de prévention du recrutement des enfants dans les forces armées. En dépit de ses modestes moyens et d'une situation difficile, il a eu du succès dans le domaine de la santé et est notamment dénué de toute polio depuis 2008. Malgré des stratégies de protection sociale pour les enfants vulnérables, la pauvreté et la malnutrition restent une réalité pour les enfants du Yémen, a-t-elle conclu.

Mme ANNE SINYANGWE (Zambie) a imploré la communauté internationale à bâtir sur les acquis des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour le programme de développement pour l'après-2015. Elle a ainsi mis l'accent sur la nécessité d'y intégrer des normes qualitatives dans le secteur de l'enseignement et de réduire le fossé en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Elle a, en outre, estimé qu'il était vital d'élargir et d'intégrer les politiques et programmes relatifs aux enfants handicapés, ce qui a été du reste convenu lors de la Réunion de haut niveau sur les OMD et dans les objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées.

Elle a évoqué d'autre part les pratiques culturelles traditionnelles préjudiciables qui continuent de menacer l'existence des filles, en particulier les mutilations génitales féminines et le mariage précoce, dont la prévalence demeure élevée en Zambie, avec de graves conséquences sur la santé, contribuant ainsi à l'accroissement de la mortalité maternelle.

Pour y remédier, le Gouvernement a mis sur pied une campagne musclée à l'adresse de toutes les parties prenantes dans le but de faire cesser les mariages précoces et de mineurs.

M. CHARLES THEMBANI NTWAAGAE (Botswana) a remercié l'UNICEF pour son appui continu aux efforts nationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant. Le Botswana a bien progressé depuis la promulgation de la loi de 2009 sur les enfants. Il s'efforce de garantir une éducation primaire de qualité et de protéger la petite enfance. Les infrastructures de santé ont également été améliorées pour développer les immunisations et prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant.

Malheureusement, a constaté M. Ntwaagae, le taux de prévalence du VIH/sida entrave la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à la santé maternelle et à la mortalité infantile. Le Botswana, qui continue de faire face à des contraintes en matière de ressources financières et humaines, compte sur des partenariats renforcés avec la communauté internationale.

Mme AMIRA DALI (Tunisie) a déclaré que dans ce monde aux possibilités techniques et économiques sans précédent, il était inacceptable que plus de 100 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale, et que la malnutrition infantile soit, chaque année, la cause de décès de près de 2,5 millions d'enfants.

« Ces chiffres nous interpellent tous », a-t-elle dit, en encourageant à une approche de développement pour l'après-2015 centrée principalement sur l'être humain et l'enfant en particulier. Un monde « digne des enfants » est un monde où tous les enfants, dans toutes les sociétés, pourront être en bonne santé, bien nourris et instruits, et totalement à l'abri des risques et dangers environnementaux ainsi que des violences, des mauvais traitements et de l'exploitation, a-t-elle prédit.

Cet objectif est peut être ambitieux mais pas difficile à atteindre, a souligné la déléguée, en ajoutant qu'il ne suffisait pas de définir des paramètres et des indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015 mais qu'il convenait aussi de concevoir des stratégies et de fournir les moyens visant à réaliser les objectifs escomptés.

La déléguée a souligné, en outre, que l'éducation se présentait aujourd'hui comme l'une des principales composantes de la Tunisie post-révolution qui cible la formation de cadres capables de contribuer à l'émergence et au développement global de la nation. Elle a aussi indiqué que son pays misait sur le potentiel des jeunes en leur assurant leurs droits civiques et politiques et en leur ouvrant plus d'horizons et de perspectives vers une meilleure participation dans le processus de prise de décisions.

De même, a-t-elle relevé la situation particulière des jeunes migrants clandestins qui demeurent les plus exposés aux violations des droits de l'homme et qui nécessitent, dès lors, une attention plus importante de la part de la communauté internationale. Celle-ci doit apporter des solutions idoines et surtout durables à ce phénomène qui prend une ampleur croissante et inquiétante.

Elle a souligné l'urgence de la mise en place d'une stratégie concertée entre toutes les parties prenantes dans une optique préventive afin d'arrêter ce fléau.

M. FRANK CORTORREAL (République dominicaine) a indiqué que son pays avait signé un accord de collaboration avec l'UNICEF, qui appuie son plan 2012-2016 aux fins de l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à partir d'une approche égalitaire, centrée sur les enfants et les adolescents des communautés les plus pauvres et les plus exclues.

La République dominicaine dispose d'un programme de solidarité qui fournit un soutien à l'amélioration du revenu et de l'investissement du capital humain des familles vivant dans une pauvreté extrême sur l'ensemble du territoire.

En outre, le Conseil national sur le handicap et le bureau de la Première Dame coopèrent dans la construction du Centre de soins aux handicapés (CAID), une initiative qui vise à fournir un espace de soins complets, d'éducation et de réinsertion aux enfants âgés de 0 à 10 ans souffrant du syndrome de Down, d'autisme et d'affections psychomotrices, entre autres.

Mme SANJA ZOGRAFSKA-KRSTESKA (ex-République yougoslave de Macédoine) a déclaré que les enfants et les jeunes constituaient le potentiel qui crée le capital humain. Une législation solide, une bonne éducation, des soins de santé adéquats et une protection sociale universelle sont les voies et moyens par lesquels les pays façonnent l'avenir de leurs enfants, a-t-elle dit.

Tous les secteurs mentionnés sont inclus dans le Plan d'action pour les droits de l'enfant (2006-2015) dont la priorité majeure réside dans la pleine application de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'objectif, ce faisant, consiste à s'adapter aux réalités sur le terrain et à apporter des réponses aux défis qui se posent en termes de promotion et de protection de l'enfance.

À l'issue d'un amendement à la loi relative à l'enseignement secondaire, en 2007, celui-ci est devenu gratuit et obligatoire, au même titre que l'enseignement primaire. Pour mieux comprendre les défaillances du système de protection de l'enfance, elle a recommandé aux États Membres de poursuivre la collecte de données pertinentes et de procéder à une analyse constante des tendances existantes et émergentes.

La loi sur la justice des mineurs, également adoptée en 2007, au centre de la réforme de la législation relative à la jeunesse, repose sur les principes de protection des mineurs et de leurs droits à la socialisation et à l'assistance, à la justice restauratrice et à la prévention de la délinquance juvénile.

Elle a mis en exergue l'importance cruciale de la participation des enfants, citant comme exemple l'histoire de Malala Yousafzai, preuve a-t-elle dit, que beaucoup reste encore à faire pour rendre aux enfants un monde qui leur est digne. Malala est devenue un symbole de courage et de détermination pour une cause juste, a-t-elle ajouté.

M. CHITSAKACHIPAZIWA (Zimbabwe) a reconnu qu'un investissement substantiel pour le bien-être, l'éducation, ainsi que la protection contre la violence et des abus des enfants était crucial pour l'avenir de son pays. En conséquence, il a initié diverses politiques de protection et mis en place des programmes et des instruments législatifs en vue d'assurer le respect des droits des enfants au niveau national, a-t-il déclaré.

C'est dans cet élan que le Zimbabwe a lancé, entre autres, un système visant à apporter un soutien aux survivants des violences sexuelles et des abus, lequel permet aux femmes et aux enfants victimes de ces actes de bénéficier d'un traitement approprié grâce à un personnel qualifié.

M. Chipaziwa a déploré le trafic des êtres humains et toutes les autres formes d'exploitation économique et sexuelle des enfants et a indiqué que son pays avait démontré sa volonté de lutter contre ces phénomènes en ratifiant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

M. CHRISTOPHER GRIMA (Malte) a indiqué qu'une Commission nationale de politique et de stratégie pour les droits de l'enfant a été créée en juin dernier par le Ministère de la famille et de la solidarité sociale. Son travail est centré sur la participation et les droits des enfants, notamment en matière d'adoption et de placement familial.

Par ailleurs, Malte met l'accent sur les soins aux petits enfants, y compris les garderies qui sont gratuites et accessibles à tous les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de 3 ans. Des services d'étude après l'école sont ensuite offerts aux enfants âgés de 3 à 16 ans.

Reconnaissant l'importance de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Malte a augmenté les allocations familiales pour aider les foyers les plus vulnérables, a continué M. Grima. En janvier dernier, le congé de maternité est passé de 16 à 18 semaines. Par ailleurs, la Commission nationale pour la promotion de l'égalité œuvre à sensibiliser les enfants à la parité et à éliminer les stéréotypes et la discrimination.

M. ZWELETHU MNISI (Swaziland) a rappelé que son pays avait accédé, en 2012 au Protocole sur la vente des enfants et, en 2000, à celui sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Une politique nationale sur l'enfance a été formulée en 2009 et contient des directives visant à l'amélioration des soins, de la protection de l'enfance et du renforcement des initiatives axées sur la fillette.

D'autre part, la gratuité de l'enseignement est inscrite dans la Constitution et l'éducation primaire est gratuite pour tous les élèves inscrits aux établissements publics, a-t-il indiqué, en reconnaissant que l'application de ce principe était un processus mais pas encore un fait. Le Gouvernement prend également à sa charge l'éducation des orphelins et des enfants vulnérables à travers une bourse aux pupilles de la nation. À cet égard, le Roi Maswati III vient d'annoncer l'accroissement des allocations au fonds de bourses.

Le délégué a réaffirmé que la famille était la composante naturelle et fondamentale de la société et a regretté que le concept de famille au sens large du terme, qui constituait jusqu'ici un filet de sécurité sociale pour les orphelins, fût en difficulté du fait de l'impact dévastateur de l'épidémie du VIH/sida.

Il a indiqué que le Gouvernement discutait avec les chefs traditionnels, les institutions religieuses, les communautés et la société civile pour que, collectivement, ils mettent les enfants au centre de la politique publique et veillent à ce que tous leurs droits soient protégés.

Il s'est réjoui du fait que le Swaziland ait réussi à réduire la prévalence des nouveau-nés ayant contracté le VIH par transmission mère-enfant. Cela est d'autant plus remarquable que tous les bébés ne naissent pas dans un environnement médicalisé, a-t-il expliqué, en attribuant ce succès au programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

M. ANDREJ LOGAR (Slovénie), qui s'exprimait également au nom de l'Autriche et de la Croatie, a lancé un appel pressant en faveur de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et à tous les Protocoles facultatifs s'y rapportant. Il s'est félicité de la coopération des entités des Nations Unies chargées de la protection de l'enfance avec les institutions régionales et nationales.

Après avoir brossé un tableau des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés dans beaucoup de pays, il a souligné la nécessité de soustraire les enfants à toute forme de violence, y compris des conflits armés, en leur garantissant leur droit élémentaire à la sécurité humaine.

Tous les acteurs de l'ONU sur le terrain doivent aussi s'engager en faveur de la protection des enfants, a-t-il insisté, en mentionnant les rapports très inquiétants sur la Syrie, le Mali et la République centrafricaine, ainsi que les conséquences durables que les crises dans ces pays risquent d'avoir sur les populations, mais surtout en termes de générations perdues.

Mme FATMA-ZOHRA MANSOURI (Algérie) a fait remarquer que « c'est sans doute l'enfant africain qui se trouve le plus touché par la malnutrition, les pandémies, l'analphabétisme, la pauvreté et les conflits armés ». Cependant, l'Afrique, a-t-elle averti, ne peut pas faire face seule à tous les défis.

Pour leur part, les pouvoirs publics algériens ont adopté une Stratégie nationale de la famille, un Plan national de protection de l'enfance (2008-2015) et une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'encontre des enfants en collaboration avec l'UNICEF. À cet égard, l'un des acquis majeurs est l'amendement en 2005 du Code de la nationalité algérienne par la mère à son enfant.

L'Algérie lutte contre le travail des enfants et leur exploitation à des fins de prostitution, et contre toutes les formes de traite, notamment celle des filles, ainsi que l'utilisation de moyens informatiques permettant de diffuser la pornographie mettant en scène des enfants, a assuré la représentante. Le Code pénal sanctionne sévèrement ces pratiques. Dans le domaine de la santé, l'intervention de l'État a permis de faire reculer la mortalité infantile de 34,7% en 2005 à 25,5% en 2012.

En ce qui concerne l'éducation, a poursuivi la déléguée, la scolarisation gratuite et obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans demeure une priorité pour le Gouvernement algérien. Plus de huit millions d'enfants ont rejoint les bancs des écoles en 2011-2012, avec un taux de scolarisation de 97,96%. Ce taux, qui place l'Algérie au même niveau que certains pays développés, signifie que l'objectif de l'éducation pour tous a été atteint.

M. MARIO VON HAFF (Angola) a estimé que la pauvreté demeure l'une des principales entraves à la protection et à la promotion des droits de l'enfant. La pauvreté affecte la vie des enfants, menace leur survie, leur développement et leur droit à la santé, à une alimentation adéquate, à la nutrition et à l'éducation. La pauvreté a aussi un impact négatif sur le droit des enfants à la participation et sur leur droit à la protection contre la violence, les abus et l'exploitation.

Pour cette raison, l'Angola a accordé la priorité à la lutte contre la pauvreté grâce à un plan national d'action sur le développement dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Cependant, les plans et programmes envisagés nécessitent des ressources et des engagements, ainsi qu'un flux constant de fonds pour améliorer d'une manière durable les conditions de vie des enfants et mieux intégrer les indicateurs les concernant dans les processus de planification et de programmation nationaux.

Un Comité national sur les enfants a été établi, dont le mandat a été défini par décret présidentiel, de même qu'un plan national d'action de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.

L'Angola investit lourdement dans l'infrastructure éducative, avec une attention particulière portée aux programmes de développement de la petite enfance et à la formation d'enseignants et d'assistantes sociales dans les 18 provinces du pays.

D'autre part, l'enregistrement à la naissance est une grande priorité car il devrait devenir libre et universel. À cet effet, un décret sur l'enregistrement gratuit a été pris.

Mme ULZIIBAYAR VANGANSUREN (Mongolie) a indiqué que son pays venait de signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Une série de lois, ainsi que des stratégies, des programmes et un fonds spécial, servent à promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Il existe actuellement 34 projets mis en œuvre par 19 agences des Nations Unies, dont l'UNICEF, et d'autres organisations internationales. De plus, un réseau de cinq organisations nationales et de 98 organisations non gouvernementales œuvrent à améliorer le sort des enfants en Mongolie.

Les enfants représentent 37% de la population en Mongolie, a expliqué Mme Vangansuren. Toutefois, avec un taux de pauvreté de 29,8%, un enfant sur trois vit dans la pauvreté, essentiellement en zone rurale.

La Mongolie arrive tout de même à couvrir la scolarité de base de 92,9% des enfants, et s'appuie à cet effet sur un programme de cantine scolaire. Une étude récente ayant révélé que plus de la moitié des enfants enrôlés dans les temples et les églises du pays avaient un accès limité à l'éducation, l'UNICEF a aidé 120 jeunes moines à recevoir un enseignement.

Par ailleurs, le taux de mortalité infantile est passé à 26‰, mais il reste encore des efforts à faire pour atteindre l'objectif de 21‰ en 2015. À ce sujet, la Mongolie a coparrainé au Conseil des droits de l'homme la résolution sur la prévention de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

La Représentante du Costa Rica a reconnu que la pauvreté chronique demeurait l'obstacle majeur à la satisfaction des besoins et à la protection et la promotion des droits de l'enfant. Pour « Un monde digne des enfants », le développement durable doit tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce principe est réaffirmé dans le document de Rio intitulé « L'avenir que nous voulons ».

Les filles et les garçons, en particulier s'ils sont autochtones, d'ascendance africaine, migrants et handicapés, sont davantage vulnérables à la pauvreté, aux inégalités économiques et sociales, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Pour rompre le cycle de la pauvreté et l'exclusion sociale, a poursuivi la représentante, il faut améliorer l'accès égal et sans discrimination des enfants aux services publics, en particulier à l'éducation. À cet égard, le Costa Rica se félicite de l'appui de l'UNICEF.

Le Costa Rica a réalisé d'importants progrès en la matière mais il est confronté à des défis comme la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants en Amérique centrale. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays a formulé une politique dite de sécurité citoyenne et de promotion de la paix, qui s'efforce d'offrir des opportunités aux enfants et aux adolescents.

Dans le même esprit, un programme d'éducation civique vise à renforcer la culture de paix. En 2012, le Gouvernement a lancé un programme d'éducation sexuelle visant à promouvoir le bien-être, la santé reproductive et les droits de l'homme.

Par ailleurs, a ajouté la représentante, le Costa Rica a coorganisé il y a un peu plus d'un mois la Conférence mondiale sur la jeunesse et les technologies de l'information et de la communication, avec l'Union internationale des télécommunications (UIT). La « Déclaration du Costa Rica » contient des idées pour le programme de développement pour l'après-2015.

La Représentante du Sri Lanka a indiqué que son pays avait obtenu des résultats très honorables en termes de santé, d'éducation et de protection des enfants. Ceci est, selon la déléguée, le fruit de mesures et de politiques engagées par son pays au travers de campagnes de sensibilisation et de lois répondant aux Objectifs fixés par les Nations Unies et leurs diverses agences.

Elle a notamment évoqué la mise en place de dispositifs policiers et judiciaires chargés de poursuivre et de réprimer les abus sexuels contre les enfants. Dans ce cadre, des groupes d'alertes ont été instaurés dans des communes du pays.

Elle a mis en avant les « conditions socioéconomiques relativement bienveillantes » dues à la mise en œuvre de politiques se concentrant sur les zones rurales. Cette politique de couverture médicale a notamment permis de faire reculer drastiquement les taux de mortalité infantile et maternelle.

Elle a également rappelé que les mères sri-lankaises bénéficiaient de 84 jours de congés payés intégralement et de 84 jours de congés supplémentaires payés à hauteur de 50% de leur salaire. Elle a aussi précisé que la pauvreté absolue avait baissé de 15,2% en 2006 à 6,5% en 2012, dépassant ainsi les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La Représentante du Liban a axé son intervention sur tous les enfants au Liban et pas uniquement les Libanais, puisque la moitié de ceux qui vivent dans le pays aujourd'hui ne sont pas de nationalité libanaise. Ce sont des Syriens et Palestiniens venus au Liban en quête de sécurité loin de tragédies dont ils n'ont aucune responsabilité ni contrôle, a-t-elle expliqué.

Il en résulte que le pays a placé la priorité sur les droits de l'enfant et en a fait le socle d'une société plurielle, ouverte et reposant sur le respect, la justice, l'égalité et l'état de droit.

Des jalons significatifs ont été posés à travers les stratégies et politiques nationales axées sur la solidarité, l'entraide mutuelle et la coopération entre les institutions étatiques et la société civile en vue d'adapter les normes nationales aux dispositions des traités internationaux.

Il reste pourtant que plus de 250 000 enfants ne sont pas scolarisés. Une attention spéciale est accordée aux initiatives visant à la sensibilisation et à la lutte contre la traite des personnes et la violence ou les négligences à l'encontre des enfants, par le biais notamment de la formation du personnel chargé des enfants et d'une prise de conscience par rapport à la violence sexuelle.

La déléguée a rappelé que son pays avait payé un lourd tribut à la démocratie et avait subi le joug de l'occupation et de la guerre, de la menace et du terrorisme permanent.

Le Liban connaît trop bien les affres de la guerre et les répercussions du conflit armé sur la population et l'infrastructure, et sait, par expérience l'impact sur les enfants, groupe vulnérable spécifique et principales victimes, a-t-elle rappelé.

Le Représentant du Monténégro a indiqué que son pays continuait de renforcer son cadre législatif et institutionnel pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs et en s'alignant sur les normes européennes.

Les ministères du travail et de l'éducation ont lancé la première banque de données sur la situation des enfants. Le Monténégro est reconnaissant à l'UNICEF pour son appui « vital » qui se manifeste dans un programme de coopération pour la période 2012-2016. Grâce à ce partenariat, par exemple, le nombre d'enfants handicapés scolarisés dans le primaire est passé de 67 à 3 600 et le nombre de jeunes enfants handicapés dans des jardins d'enfants est passé de 46 à 670.

Dans le cadre d'une autre campagne intitulée « Chaque enfant a besoin d'une famille », le nombre d'enfants institutionnalisés parce que sans parents a été réduit de moitié entre 2007 et 2013 et les familles d'accueil se sont développées. En matière de justice pour mineurs, le Monténégro est reconnu comme « chef de file » dans la région pour ses efforts de médiation.

Enfin, le Représentant a annoncé que son pays accueillera, du 28 octobre au 1^{er} novembre, la première Réunion régionale pour les directeurs des bureaux de l'UNICEF dans les pays d'Europe centrale et de l'Est.

La Représentante du Pérou a affirmé que son pays avait obtenu des résultats importants dans la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des enfants et adolescents. Le pays a approuvé il y a un an le Plan national d'action pour l'enfance (2012-2021), instrument phare de la politique publique et de la société civile en vue du développement intégral des garçons et filles.

D'autre part, chaque année, le deuxième dimanche d'avril a été proclamé « Journée du petit péruvien », et le Programme national Yachay a été établi pour les enfants de la rue, en particulier afin de prévenir leur exposition à des risques et favoriser leur développement intégral. Ce programme s'est fixé comme but d'atteindre, en 2013, environ 6 365 garçons et filles et adolescents de la rue.

Un autre programme d'alimentation scolaire intitulé « Qali Warma » offre un service alimentaire de qualité, conforme aux pratiques alimentaires locales et conjointement géré avec les communautés, durable et nutritif. De son côté, le Bureau de défense de l'enfant et de l'adolescent est chargé de veiller au respect des droits consacrés par la législation.

Dans la région amazonienne, des stratégies sont en cours d'exécution en vue du développement durable des zones rurales avec des investissements importants pour les programmes orientés vers les enfants et une éducation de qualité.

Le Représentant du Viet Nam a rappelé que son pays avait été l'un des premiers à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Les dispositions de la Convention sont incorporées dans sa législation nationale, y compris la loi sur la protection et l'éducation des enfants, la loi du travail, les Codes pénal et civil.

Des politiques ont été mises au point pour appuyer les enfants pauvres et désavantagés, les enfants handicapés, ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, ou encore ceux qui vivent dans des régions isolées. Cette année, le « Mois d'action pour les enfants » a mis l'accent sur ces enfants vulnérables.

Des projets spéciaux sont aussi consacrés aux enfants orphelins et sans abris, aux enfants infectés par le VIH/sida, ou des victimes de l'agent Orange ou de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, a expliqué le Représentant, le Viet Nam organise tous les deux ans un forum des enfants qui peuvent exprimer leurs opinions sur les sujets qui les intéressent. Leurs recommandations sont prises en compte dans l'élaboration des politiques de la jeunesse.

En conclusion, la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant les enfants, qu'il s'agisse de la parité, de l'éducation ou du taux de mortalité infantile, seront réalisés en 2015.

L'Observateur Permanent du Saint-Siège, a rappelé que le rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant avait judicieusement attiré l'attention cette année sur la mortalité infantile qui est au cœur de l'article 6 de cet instrument international.

Il a salué le fait que le rapport constate que l'objectif d'en finir avec les décès infantiles évitables est désormais à portée de main. Il a ainsi mis l'accent sur la santé maternelle. Dès lors, tout enfant doit avoir le droit de naître, sans discrimination ou sélection d'aucune sorte, y compris fondée sur le sexe ou le handicap ou encore par des politiques dictées par l'eugénisme. Le fœtus n'appartient pas à une « sous-catégorie d'êtres humains », a-t-il lancé.

Poursuivant son analyse, il a décrété que le diagnostic prénatal effectué dans le but de décider, ou non, de garder l'enfant, était incompatible avec la Convention. Dans ce contexte, il a invité le Comité des droits de l'enfant à réviser ses observations générales N^{os} 14 et 15 qui, a-t-il dit, ne reflètent que les vues des membres du Comité, ne constituent pas un langage agréé et ne jouissent pas d'un précédent juridique.

Le Représentant du Myanmar a informé que son pays a introduit l'éducation primaire gratuite et obligatoire pour tous au début de l'année scolaire 2011-2012. Grâce à cette initiative, plus de 5 millions d'enfants ont été scolarisés. Le secteur privé a récemment été autorisé à opérer des établissements d'enseignement et une loi sur l'enseignement privé a été promulguée à cet effet.

Dès 2004, l'éducation aux droits de l'homme a été introduite dans le programme académique des écoliers. En outre, le système éducatif du Myanmar est mixte et le nombre d'étudiantes augmente d'une année à l'autre.

Par ailleurs, a ajouté le Représentant, un plan national d'action pour les enfants (2006-2015) met l'accent sur la santé et l'alimentation, l'eau et l'assainissement, l'épanouissement et l'éducation des enfants. Un programme d'immunisation mis en œuvre en partenariat avec le Comité japonais pour les vaccins et l'UNICEF a contribué à faire baisser le taux de mortalité infantile.

Le représentant a évoqué ensuite le plan d'action signé par le Myanmar et l'équipe de pays des Nations Unies en juin 2012 qui prouve l'engagement du Gouvernement à mettre fin au recrutement de mineurs dans ses forces armées. Ce sont 538 enfants qui ont ainsi échappé au service militaire en 2012. En outre, l'armée a libéré 176 enfants qui ont retrouvé leurs familles.

Le Représentant de la Géorgie a déclaré que son pays prenait une part active à l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant et s'impliquait dans la réforme du système de la protection de l'enfance. Cette démarche prend en compte l'optimisation des institutions, la réhabilitation des victimes de la violence, de même que la mise en place des services adaptés pour les enfants sans-abris, a-t-il affirmé.

Parallèlement, le Parlement géorgien a voté une loi qui considère comme circonstance aggravante toute violence domestique contre des mineurs ou contre les familles de mineurs, a indiqué le Représentant. La Géorgie a également ouvert des centres de crise chargés d'apporter l'assistance nécessaire aux enfants sans-abris en vue de leur réintégration dans la société.

Pour autant, ces avancées sont mises à mal notamment par la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme du fait de l'installation de barbelés le long de la ligne d'occupation de la région de Tskhinvali, a-t-il déploré. Il a également dénoncé la privation des droits des enfants des régions occupées de Géorgie à l'éducation en langue maternelle, alors que la Constitution et la Convention relative aux droits de l'enfant l'autorisent.

À cela s'ajoute d'autres entraves au droit à l'éducation, notamment des cas d'enfants qui sont battus afin de les empêcher de se rendre à l'école, de l'autre côté de la ligne d'occupation. À la lumière de tous ces incidents, le délégué a pressé la communauté internationale à agir de manière adéquate pour mettre fin à ces activités illégales dans les régions occupées de Géorgie et aux violations des droits de l'homme.

La Représentante du Cameroun a notamment affirmé que la situation des filles était plus préoccupante car celles-ci courraient souvent de plus grands risques d'être exposées et confrontées à diverses formes de violence et de discrimination que les garçons. La représentante a jugé impératif de maintenir une attention particulière sur la protection des enfants contre la violence, l'exploitation économique et la traite, en particulier celles des petites filles.

Concernant spécifiquement la pratique des mutilations génitales féminines, survivance culturelle de certaines populations, un plan national a été adopté et la déléguée a remarqué que cette pratique était en net recul dans son pays.

Les mesures prises pour éradiquer cette pratique consistent à impliquer de plus en plus les autorités traditionnelles, religieuses et les exciseuses dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. À cet effet, 16 comités locaux ont été mis en place et ont bénéficié de dons en matériel du Gouvernement, tandis que des appuis matériels, financiers et techniques ont été fournis aux exciseurs et exciseuses pour leur apporter des alternatives à cette pratique.

Parmi d'autres initiatives, la représentante a indiqué que 20 animateurs de radios communautaires et communales avaient été formés dans le cadre de la prévention et de la gestion des violences fondées sur le sexe, la prévention en matière de santé de reproduction, y compris en situation d'urgence.

Le Représentant du Rwanda a dit que son pays avait mis en place des lois et des politiques clefs pour promouvoir les droits de l'enfant, dont une loi de 2001 sur la protection des droits de l'enfant, une politique nationale pour les orphelins et les autres enfants vulnérables et une politique nationale pour l'élimination du travail des enfants.

Les enfants vulnérables incluent: les enfants vivant dans des ménages dirigés par des enfants; les enfants dans des familles d'accueil; les enfants des rues; les enfants délinquants; les enfants handicapés; les enfants sexuellement exploités; les enfants qui travaillent; les enfants infectés par le VIH/sida; les enfants très pauvres; les enfants réfugiés et déplacés, ou les enfants de mères célibataires.

Le Rwanda a établi une Commission nationale pour les droits de l'enfant chargée de coordonner toutes les activités liées à la promotion et à la protection de leurs droits. De plus, a ajouté le représentant, l'Observatoire des droits de l'enfant suit la situation des enfants aux niveaux des districts et des villages. Depuis 2004, le Rwanda organise un sommet annuel des enfants.

Pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le développement, le taux de mortalité infantile est passé de 86 à 30‰ et le combat contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans produit des résultats. Enfin, le but de l'éducation primaire et secondaire universelle devrait être atteint d'ici à 2015.

La Représentante de l'Égypte a fait le constat selon lequel des défis subsistaient à environ 800 jours de la date d'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité des moins de 5 ans, la violence contre les enfants, ainsi que le travail des enfants qui représente une grave menace à la protection des enfants dans le monde.

À cet égard, l'Égypte souligne l'importance de placer le statut des enfants au centre du programme de développement pour l'après-2015. En matière d'éducation, elle a insisté sur le fait qu'il s'agit là d'une obligation internationale et d'un droit fondamental devant être réalisé pour tous les enfants.

Elle a appelé au renforcement des partenariats stratégiques entre gouvernements, organisations régionales et institutions en vue de consolider les actions nationales en faveur des enfants. Mme Fahmy s'est également inquiétée des conflits armés qui gagnent du terrain et a condamné l'implication des enfants dans ces conflits, appelant à la fin de l'impunité contre leurs recruteurs.

Elle a reconnu les nombreux défis auxquels est confronté son pays, mais elle a assuré qu'il était en voie de réaliser les OMD, en particulier dans les domaines de l'éducation primaire universelle, de la réduction de la mortalité infantile et de l'amélioration de la santé maternelle.

Le Représentant de la Libye a noté qu'en dépit des efforts de la communauté internationale et de la large gamme de conventions et traités relatifs aux droits de l'enfance, beaucoup restait à faire. Les enfants libyens n'ont certainement pas été épargnés sous l'ancien régime, surtout ceux vivant dans des zones reculées.

La souffrance des enfants avait atteint son paroxysme d'horreur lors de la guerre révolutionnaire. Ils ont en effet été utilisés comme boucliers humains, détenus arbitrairement et torturés pour leur appartenance ethnique ou autre.

Aujourd'hui, le Gouvernement intérimaire bénéficie d'une assistance importante de l'ONU en matière de renforcement des capacités, a-t-il indiqué, en faisant état de la mise en place d'un plan de réforme des cursus scolaires et de la création d'un département de l'enfant et la famille au sein du Ministère des affaires sociales.

Le Représentant du Sultanat d'Oman a évoqué les problèmes liés à l'ignorance et aux violences à l'encontre des enfants, et a dit qu'il restait encore beaucoup à faire au niveau mondial. Pour sa part, Oman s'efforce d'intégrer les droits de l'enfant dans sa législation nationale. Un comité créé en 2009 est chargé du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En outre, un projet de loi sur les droits de l'enfant est dans la dernière phase avant son adoption. Il porte sur la sécurité sociale des enfants, leur statut personnel, la citoyenneté, l'intégration des enfants handicapés, la réhabilitation des mineurs, entre autres.

En coordination avec divers ministères, dont celui du développement social, et avec pas moins de 56 organisations actives sur tout le territoire, le Royaume fait son possible pour répondre aux besoins des enfants.

La santé physique et émotionnelle de l'enfant motive la politique du Ministère de la santé qui a adopté un programme global de sensibilisation aux droits de l'enfant en collaboration avec les médias. Il faut tout faire pour que la prochaine génération soit à même d'exercer ses droits, a conclu le représentant.

Le Représentant de la Côte d'Ivoire a considéré que la non-identification des enfants à la naissance dans certaines régions du monde constituait un grave problème. Il a ensuite avoué qu'il lui était difficile de comprendre, encore moins d'accepter, que l'on voulût placer la priorité sur la sexualité et les choix sexuels de l'enfant, lorsque l'on sait que la faim et la pauvreté, les maladies et le handicap, l'accès difficile à l'éducation et aux soins de santé, sont les maux auxquels l'enfant doit chaque jour faire face, notamment dans les pays en développement.

L'impératif pour l'enfant doit être avant tout de vivre et de voir ses droits fondamentaux respectés car, à leur âge, la question des droits sexuels et reproductifs n'a, en réalité, aucune pertinence, a-t-il dit.

De l'avis du représentant, les enfants ne sont pas la propriété de leurs parents, pas plus qu'ils ne sont des bénéficiaires passifs de notre charité. Ce sont des êtres humains et ils sont, à ce titre, sujets de leurs propres droits.

À ce titre, la législation ivoirienne condamne fermement l'avortement, étant donné la place centrale qu'occupent le respect et le droit à la vie humaine dans la Constitution, qui, par voie de conséquence, abolit la peine de mort.

Suite à la crise postélectorale de 2010 et 2011, la situation sociopolitique connaît une embellie, et de nombreux progrès ont été réalisés dans les domaines de l'identité, la santé, l'éducation, la protection contre la traite et le travail des enfants.

Le Représentant du Bangladesh a noté que les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement avaient été lents et insignifiants, précisant que de nombreux enfants dans les régions les plus pauvres n'ont toujours pas accès aux services de santé de base, à l'éducation et que de nombreux autres meurent de causes évitables. Au niveau national, les droits des enfants sont garantis par la Constitution car, a indiqué le Représentant, le Gouvernement du Bangladesh reconnaît que les enfants, en bénéficiant de soins appropriés dès leur plus jeune âge, assureront un capital humain efficace pour l'avenir du pays. Les droits des enfants seraient pleinement exercés à travers l'accès aux services de santé et à l'éducation, a-t-il souligné. Toutefois, les efforts modestes entrepris par les pays en développement doivent être appuyés par leurs partenaires pour le développement. Des efforts visant à assurer les droits des enfants devraient également mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté et des politiques davantage axées sur la famille, a-t-il conclu.

La Représentante de la République démocratique du Congo a indiqué que son gouvernement avait adopté, en 2008, une stratégie de protection sociale des groupes vulnérables complétée, en 2009, par un plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. Le Gouvernement congolais mène une campagne continue pour l'enregistrement des enfants à l'état civil.

En outre, la Constitution rend l'éducation primaire obligatoire et gratuite pour tous les enfants sans discrimination.

Ensuite, la Représentante a déploré la persistance des conflits à l'est de la RDC et le recrutement des enfants par les forces « négatives » du M23 et par les autres groupes armés. Elle a salué les efforts du Secrétaire général pour son implication dans l'adoption de la résolution 2098 du Conseil de sécurité qui a accéléré la signature, le 24 février dernier, de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba autorisant le déploiement de la brigade d'intervention dans l'est du pays.

Celle-ci « pourra soulager les souffrances des enfants victimes de viols et de violences sexuelles perpétrées par les groupes armés ». De plus, le Gouvernement congolais a signé avec l'Unité spéciale des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés un plan d'action pour lutter contre le recrutement, l'utilisation d'enfants et les violations graves des droits de l'enfant.

Le Représentant de l'Azerbaïdjan a indiqué avoir déployé des efforts soutenus pour aligner sa législation avec les dispositions juridiques des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, d'une part, et pour répondre aux besoins des enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur, un groupe vulnérable qui se retrouve dans une situation de déplacement massif de longue durée, d'autre part.

Le représentant a affirmé que son pays n'épargnera aucun effort pour assurer leur droit inaliénable au retour sur leur terre natale.

Il a catégoriquement condamné toutes les violations du droit international humanitaire commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé. Il a relevé cependant quelques progrès dans la réduction des souffrances des enfants au cours des dernières années écoulées.

Plusieurs plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants ont été signés et des milliers d'enfants ont été relâchés par les forces armées et les groupes armés, a-t-il noté.

En conclusion, il a exhorté à traiter des causes profondes des conflits armés afin de mettre un point final aux souffrances des civils, notamment des enfants partout dans le monde.

Le Représentant de l'Érythrée a expliqué que son pays avait établi un comité interministériel chargé de coordonner l'action gouvernementale en faveur des enfants. S'agissant des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le taux de mortalité infantile a baissé de 57,4% entre 1990 et 2010 et des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre le VIH/sida et dans le cadre de la Déclaration d'Abuja sur le projet « Faire reculer le paludisme en Afrique ».

La polio et le tétanos maternel et néonatal ont été éradiqués et la rougeole est contrôlée. En 2009, l'Érythrée a été récompensée pour ses campagnes d'immunisation par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).

L'Érythrée a également remporté des victoires contre la malnutrition, dont le taux se situe entre 7 et 11%, comparé au seuil de 10% fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Par ailleurs, l'éducation est gratuite pour tous. L'Érythrée étant une société multiethnique, composée de neuf groupes ethniques, les enfants reçoivent un enseignement primaire dans leur langue maternelle.

Une attention spéciale est accordée aux enfants nomades et aux enfants handicapés. Le Code pénal contient des dispositions pour protéger les enfants vulnérables et un plan d'action a été mis en place pour combattre l'exploitation commerciale des enfants, de même que la traite. La mutilation génitale féminine et les châtiments corporels sont bannis.

Enfin, l'âge minimum pour le travail des enfants a été fixé à 14 ans, et les enfants de moins de 18 ans ne peuvent pas être recrutés dans les forces armées.

Le Représentant de l'Ukraine a fortement plaidé en faveur de l'application pleine et entière des obligations des États Membres en vertu des documents adoptés dans le domaine des droits de l'enfant. Cette mise en œuvre doit constituer une priorité nationale, régionale et internationale, a-t-il préconisé.

L'Ukraine œuvre, au niveau national, à faire primer les instruments internationaux et européens sur sa législation par une réforme systématique. Un certain nombre de programmes ont été exécutés en vue de la protection des droits des enfants sans abris et négligés; du soutien aux familles; de la lutte contre la traite des personnes; de la réforme du système des orphelinats et des enfants privés des soins de leurs parents.

Le représentant a fait état d'une augmentation du nombre d'enfants ukrainiens adoptés par des Ukrainiens et de l'établissement d'un bureau du médiateur des enfants en août 2011 pour garantir la mise en œuvre adéquate des dispositions constitutionnelles sur les droits de l'enfant.

En outre, 2013 a été proclamée Année de l'enfance afin d'encourager la créativité et le développement intellectuel, spirituel et physique, ainsi que d'appuyer les enfants talentueux et doués.

En tant que présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ukraine a fait de la protection des droits de l'enfant une priorité et organisé le Sommet de la jeunesse de l'OSCE (juillet-août 2013, à Artek, en Crimée), afin de contribuer à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination ainsi que du respect de la diversité.

La Représentante du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a rappelé que, dans les conflits armés, les enfants étaient à la fois victimes, témoins et auteurs d'atrocités, comme le viol et d'autres formes de violence sexuelle, qu'ils sont parfois contraints de commettre contre leurs propres familles et communautés.

Le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants dans les forces armées ou des groupes armés, ou toute autre association illicite d'enfants avec des forces armées ou des groupes armés ont des séquelles graves, complexes, et qui perdurent. Or, la plupart des souffrances endurées pourraient être évitées ou atténuées si le droit international en vigueur était mieux respecté.

Le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge promeut le principe de non-participation des enfants de moins de 18 ans dans les hostilités et leur non-enrôlement dans des structures armées. Le recrutement ou l'utilisation illicite d'enfants dans le cadre d'hostilités doit faire l'objet de poursuites et les responsables, quelle que soit leur position dans la chaîne de commandement, doivent répondre des actes commis par les enfants lors de leur association avec des forces ou des groupes armés.

Selon l'expérience du CICR, prévenir le recrutement et l'utilisation illicites des enfants est le meilleur moyen de les protéger contre les hostilités. Il soutient également les approches communautaires visant à réduire le risque d'enrôlement, notamment le ré-enrôlement et l'utilisation des enfants.

Ces approches vont de pair avec les efforts visant à la réintégration des enfants ayant connu ce sort. Le CICR a appelé les États à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le droit international se rapportant à la protection des enfants dans les conflits armés soit respecté et scrupuleusement mis en œuvre.

La Représentante de l'Office international pour les migrations (OIM), a réaffirmé le besoin de protéger en particulier les droits des enfants migrants estimés à 35 millions au nombre desquels 11 millions dont l'âge varie entre 15 et 19 ans. Au regard du rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'égard des enfants, qui fait la lumière sur le phénomène galopant du trafic d'enfants, la Représentante a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils inversent cette tendance en renforçant les capacités et la formation des parties prenantes y compris les agents de l'immigration et des services frontaliers, ainsi que la police.

L'OIM est également préoccupée par la persistance des conflits armés et les crises humanitaires qui sont toujours à la base des déplacements de nombreux enfants, a-t-elle constaté, en encourageant les partenaires à mettre tout en œuvre pour faciliter le retour, dans leur pays, des enfants qui ont fui la guerre.

Elle s'est déclarée extrêmement préoccupée par la situation des enfants non accompagnés qui sont parmi les plus vulnérables dans le monde, car très souvent abandonnés par leurs parents. « Sans parents et dépourvus d'un statut légal, ils ne sont pas en mesure d'exercer leurs droits les plus fondamentaux », a-t-elle déclaré.

La Représentante de l'Ordre de Malte a souligné que l'accès à des maternités sûres et aux soins néonataux était crucial pour réduire le taux de mortalité des moins de 5 ans ainsi que celui de la mortalité infantile. À ce titre, l'Ordre de Malte gère des centres de soins à travers le monde, notamment en Argentine, au Tchad et dans les Territoires palestiniens occupés, a-t-elle déclaré.

L'Ordre de Malte, a relevé l'observatrice, poursuit ses efforts pour favoriser l'accès aux services de prévention de la transmission mère-enfant du sida, efforts qui ont été couronnés de succès en Argentine, en Angola, en Afrique du Sud, au Cambodge et ailleurs.

En outre, l'Ordre de Malte salue le travail accompli sur cette question par l'UNICEF et d'autres agences onusiennes. Enfin, l'observatrice a affirmé qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale de garantir la santé et le développement des enfants. Des efforts supplémentaires sont ainsi nécessaires pour réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, a-t-elle conclu.

Le Représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a rappelé qu'en 1919, la première action de l'OIT avait consisté en l'adoption d'une norme internationale sur le travail des enfants, en l'occurrence la Convention n° 5 fixant un âge minimal du travail dans l'industrie. L'élimination du travail des enfants demeure au cœur de la mission de l'OIT par les activités et projets dans 90 pays.

Le représentant a indiqué qu'on estime à 17,2 millions le nombre d'enfants dans le monde, dont la plupart dès le plus jeune âge, qui sont des travailleurs domestiques chez des ménages et que nombre d'entre eux travaillent dans des conditions assimilables à l'esclavage. Environ 7,5 millions de ces enfants ont entre 5 et 11 ans et 67% d'entre eux sont des filles.

Le Représentant a regretté que, dans un grand nombre de pays, cette forme de travail ne soit pas reconnue comme une forme de travail des enfants en raison des rapports tronqués avec la famille qui les emploie. Cette forme supposée de prise en charge soins cache en vérité un arrangement d'exploitation souvent caractérisé par de longues heures de travail, une absence de liberté personnelle et parfois des conditions dangereuses de travail.

Droits de réponse

La représentante d'Israël a reproché à la délégation palestinienne de propager de fausses allégations au sujet de son pays. Elle a dénoncé les messages d'intolérance et déploré l'endoctrinement des enfants palestiniens.

La représentante de l'Arabie saoudite a répondu aux accusations, selon elle fausses, portées par la délégation syrienne concernant un décret religieux, une « fatwa », sur les relations sexuelles en temps de conflit. Elle a dit qu'aucune preuve n'existait quant à ces accusations et a conseillé à son homologue de se concentrer sur les atrocités perpétrées contre la population syrienne.

La représentante de la Palestine a accusé Israël, en tant que Puissance occupante depuis 46 ans, de chercher à détourner l'attention de ses violations flagrantes du droit international. Elle a évoqué les nombreux rapports des rapporteurs spéciaux des Nations Unies à ce sujet. Au lieu d'affirmer que les Palestiniens incitent leurs enfants à la violence, Israël ferait mieux de reconnaître que la seule façon de protéger les enfants palestiniens et israéliens est de mettre fin à son occupation.

* * * * *